

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooo

**L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du conseil municipal,
Sous la Présidence de Madame Florence ALLAIS, Maire.
Conseillers Municipaux en exercice : 27
Convocations du 16 mars 2026**

Présents : ALLAIS Florence ; BIVALSKI Maxime ; BONNETON Aline ; BREGEON Liliane ; CHUSSEAU Agathe ; COLSON-VALENCIA Nathalie ; DANCOISNE Alexandre ; DAVOINE Stéphane ; ELMI BARREH Julie ; FROUART Matthieu ; GANTCH Sébastien ; GUENDOUZ Sarah ; GUIMBERTEAU Alexandre ; LACLAU Marion ; LAIGLE Eugénie ; LAIZET Véronique ; MAYOR Sébastien ; NERAUDAU Gérard ; PETUAUD-LETANG Julien ; SOURROUILLE Matthieu ; VERDON Emilie ; VERNAY Martin ; VIGOUREUX Océane.

Excusé : DELAHAYE Virginie (pouvoir à Monsieur G. NERAUDAU) ; VICIER Christophe ; VILLENEUVE Marc (pouvoir à Madame F. ALLAIS) ; ZANDVLIET Jean (pouvoir à Monsieur M. BIVALSKI)

Secrétaires de Séance : Monsieur BIVALSKI Maxime et Madame CHUSSEAU Agathe

Délibération D2026-06B

Objet : Election des adjoints

Sur convocation envoyée par le Maire sortant Bertrand GAUTIER, le conseil municipal se réunit sous la Présidence de Madame le Maire pour procéder à l'élection des huit adjoints.

Madame le Maire fait appel aux candidatures pour l'élection des adjoints. Gérard NERAUDAU présente la candidature d'une liste complète :

1. NERAUDAU Gérard
2. LAIZET Véronique
3. GUIMBERTEAU Alexandre
4. BREGEON Liliane
5. MAYOR Sébastien
6. LACLAU Marion
7. GANTCH Sébastien
8. LAIGLE Eugénie

Monsieur PETUAUD-LETANG Julien et Madame VERDON Emilie sont désignées assesseurs de scrutin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant le bon déroulement des opérations électorales suivantes :

- Madame le Maire a appelé nominativement les conseillers pour procéder au vote à bulletin secret.

- Le dépouillement des votes a donné au lieu au résultat suivant :

Nombre de votants :	26
Nombre de suffrages nuls :	00
Nombre de suffrages blancs :	04
Nombre suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

La liste de Gérard NERAUDAU obtient 22 voix recueillant la majorité absolue au premier tour.

Le conseil municipal :

- **PROCLAME** la liste de Gérard NERAUDAU élue ; sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

1. NERAUDAU Gérard
2. LAIZET Véronique
3. GUIMBERTEAU Alexandre
4. BREGEON Liliane
5. MAYOR Sébastien
6. LACLAU Marion
7. GANTCH Sébastien
8. LAIGLE Eugénie

- Les élus ont déclaré accepter d'exercer leurs fonctions.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
A Fargues Saint-Hilaire, le 20 mars 2026

Madame le Maire
Florence ALLATS

